

SACS COUPE-FEU

Les sacs coupe-feu permettent de restituer l'intégrité coupe-feu d'un voile coupe-feu au niveau des traversées de câbles électriques. Lors d'un incendie, la matière intumescente contenue dans ces sacs gonfle et maintient ainsi l'étanchéité de la trémie pendant 2 heures. Ces produits conviennent particulièrement pour des calfeutrements provisoires ou lorsque les ré-interventions sont fréquentes.



Références et caractéristiques :

Sacs FR	Longueur mm	Largeur mm	Epaisseur mm
Petit	300	75	20
Moyen	300	180	25
Grand	300	180	45

Dimensions approximatives

Testée en résistance au feu dans un laboratoire agréé, cette nouvelle gamme proposée par ACH a obtenu conformément à l'arrêté du 22 mars 2004, un classement **EI 120** (*EI 120 satisfait à l'exigence coupe-feu 2 heures*).

Certification :

ETA 15/0151

Sur cloison sèche ou maçonnerie jusqu'à EI 120 suivant configurations.

Objectifs de la protection passive :

- Stopper la progression des fumées,
- Éviter la propagation des flammes,
- Augmenter la stabilité au feu des éléments de structure,
- Contenir les effets thermiques à la zone sinistrée